



V - TARIFICATION EDF DE L'ÉNERGIE REACTIVE

1) TARIF VERT (AU DELÀ DE 250 kW)

En installant des condensateurs, vous pouvez produire vous-même l'énergie réactive dont vous avez besoin et réduire de façon importante le coût de votre facture d'énergie électrique.

Une batterie de condensateurs est un investissement amorti en quelques mois principalement :

- par l'annulation des Kvarh facturés (abonnés tarif vert)
- par la diminution de la puissance souscrite KVA (abonnés tarif jaune)

Pour ce tarif, EDF facture directement l'énergie réactive pour la période du 1er novembre au 31 mars inclus pendant les heures pleines et pointes.

Cette facturation s'applique à tous les abonnés dont la $\text{tg } \varphi$ au primaire est supérieur à 0,4 (ou $\cos \varphi$ au primaire inférieur à 0,928) et elle s'effectue de la façon suivante :

- soit E_a (kWh) l'énergie active consommée mensuellement pendant la période et les heures définies ci-dessus.

- soit E_r (kvarh) l'énergie réactive consommée mensuellement pendant la période et les heures définies ci-dessus.

La quantité d'énergie réactive réactive facturée $E_r \text{ fac}$ sera égale à :

$$E_r \text{ fac} = E_r - (0,4 \cdot E_a)$$

Le montant de la facture s'élèvera à :

$$E_r \text{ fac} \times a$$

(a étant le coût de l'énergie réactive qui figure sur le barème en vigueur).

2) TARIF JAUNE (DE 36 à 250 kVA)

Pour ce tarif, la souscription de puissance s'effectue en puissance apparente, c'est-à-dire en kVA. Elle tient donc compte du facteur de puissance et, de ce fait, l'abonné n'a pas une facturation directe de l'énergie réactive.

En revanche, un mauvais facteur de puissance de l'installation conduira à majorer excessivement la souscription et il en résultera une augmentation importante de la prime fixe pouvant atteindre 40 % voire 60 %.

Par une mesure du facteur de puissance ($\cos \varphi$), il est très facile de définir les besoins en compensation d'énergie réactive et de diminuer sensiblement la puissance souscrite en kVA.